

Compte rendu du conseil municipal du 27 Février 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 28 février 2019 à 20h30 sous la présidence de M. le Maire, Jean-Louis LAFAGE.

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 7

Conseillers participant au vote : 8

Secrétaire de séance : Mme LABONNE Marie-France

Etaient présents :

M. LAFAGE Jean-Louis, Mme LABONNE Marie-France, M. VITRAC Robert, M. SAINT MARTIN Jean-Christophe, M. RAYNE Jacques, Mme FAURE Stéphanie, M. LAVIGNÉ Jean-Paul.

Etaient excusés :

Mme APTEL Aurore

Ont donné procuration :

Mme APTEL Aurore a donné procuration à M. LAFAGE Jean-Louis

Absents non excusés :

M. FRANCO Philippe

M. PERRONNET Gilles

Mme HAMCHART Marie

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h36,

Mme LABONNE Marie-France, est désignée comme secrétaire de séance.

Mr Le Maire présente le compte rendu du conseil du 30 janvier 2020 le conseil l'approuve à l'unanimité.

Délibération n°1 : Vote des taux d'imposition 2020

Il est proposé au Conseil Municipal, dans le cadre de l'exécution du budget communal 2020 de voter les taux d'imposition comme suit :

- > Taxe d'habitation : 2020 9.80%
- > Taxe foncière (bâti) : 2020 22.64%
- > Taxe foncière (non bâti) : 2020 68.63%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette décision par **8 voix pour**.

Délibération N° 2 : Attribution subventions 2020 aux associations

Il est proposé au Conseil Municipal, dans le cadre de l'exécution du budget communal 2020, de voter le montant des subventions attribué aux associations comme suit :

ETAT DES SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS						
Associations	2019	2020	votant	pour	contre	abstention
Amicale laïque	0	900	8	6	-	2
Comité des Fêtes	900	900	8	4	-	4
Organisation du 14 juillet Comité des Fêtes	300	300	8	7	-	1
Couze initiative	900	900	8	-	-	-

Compte rendu du conseil municipal du 27 Février 2020

Club de pétanque	150	150	8	-	-	-
Ecole de foot Couze Sauveboeuf Lalinde	0	0	8	-	-	-
Tennis Club	250	250	8	-	-	-
Les Copains d'Abord	150	150	8	-	-	-
Société de Chasse	270	270	8	-	-	-
Roseau Lindois	100	100	8	-	-	-
Club fraternité	50	50	8	-	-	-
APE	450	450	8	-	-	-
Foyer socio-Educatif	310	310	8	-	-	-
AESL	0	0	8	-	-	-
Croix Rouge Française	50	100	8	-	-	-
Secours Populaire	100	100	8	-	-	-
Secours Catholique	100	100	8	-	-	-
Resto du Coeur	100	100	8	-	-	-
Les Papillons Blancs	100	100	8	-	-	-
FNATH Accidentés du Travail et Handicapés	50	50	8	-	-	-
Sainte Croix des Papetiers	50	50	8	-	-	-
Les Pesqueyroux	50	50	8	-	-	-
Souvenirs Français	50	50	8	-	-	-
CERADER 24	50	50	8	-	-	-
FNACA	100	100	8	-	-	-
UNADIF	30	50	8	-	-	-
TOTAL	4660	5630				

Délibération N° 3 : Convention annuelle gaz de Bordeaux

Dans le cadre de la fourniture de gaz pour le chauffage des bâtiments publics de la commune, Salle de l'Etendoir, Ecole primaire, Restaurant scolaire et Eglise, il convient de renouveler pour la période allant jusqu'au 31/12/2020 le contrat n° 1095797 pour la fourniture de gaz pour un montant annuel TTC de 11 053.46 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de renouveler ce contrat jusqu'au 31/12/2020 pour la somme de 11 053.46 euros et d'autoriser M. le Maire à le signer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette décision par **8 voix Pour**.

Délibération n°4 : Régularisation vente de terrains

A la demande de l'Office Notarial « SCP DIOT DUDREUILH » dans le cadre des ventes de terrains par les Consorts DELCOUSTAL-GUILLEMIN et Mme CLUZEAU ainsi que par Monsieur GAILLARD au profit de la commune de Couze et Saint Front, il convient, pour la signature des actes, de préciser suite au dossier de division, les nouvelles références cadastrales des parcelles vendues à la commune de Couze et Saint Front ainsi que le prix correspondant.

Les nouvelles références cadastrales des parcelles suite à la division et vendues au profit de la commune de Couze et Saint Front sont :

- Vente d'un terrain appartenant aux consorts DECOUSTAL-GUILLEMIN à la commune de Couze et Saint Front cadastré d'une part, section B parcelle n° 129 P d'une contenance de 13 ca soit 13 m², et d'autre part, la parcelle n° 129 p section B pour une contenance de 4 a et 27 ca soit 427 m² soit une contenance totale de 440 m² pour un montant de 300 euros au profit de la commune.

Compte rendu du conseil municipal du 27 Février 2020

- Vente d'un terrain appartenant à Mme CLUZEAU à la commune de Couze et Saint Front cadastré section B parcelle n° 161 p d'une contenance d'un are 95 ca soit 195 m2 pour un prix de vente de 10 euros ;

La commune de Couze et Saint Front restitue en échange 13 m2 à Mme Cluzeau pour régulariser son entrée de propriété.

- Vente d'un terrain appartenant à M. GAILLARD à la commune de Couze et Saint Front cadastré section B parcelle n° 63 p d'une contenance de 95 m2 pour un prix de vente de 10 euros.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer tous les actes correspondants à ces ventes de terrain au profit de la commune de Couze et Saint Front.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette décision par **8 voix Pour**.

Délibération n°5 : Création d'un ossuaire

Monsieur le Maire informe que la procédure de reprise des concessions du cimetière de Couze étant achevée, le conseil municipal prévoit au budget d'investissement 2020 l'inscription de crédits pour la création d'un ossuaire de 10 m3.

Plusieurs devis ont été demandés et réceptionnés en mairie. Après analyse des différentes propositions, M. le Maire propose de retenir la proposition la mieux disante de l'entreprise PAULY pour un montant TTC de 10 103 euros.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de retenir le devis de l'entreprise PAULY pour la création d'un ossuaire ;
- d'autoriser M. le Maire à signer ce devis ;
- d'inscrire les crédits budgétaires en section d'investissement au budget communal 2020 pour un montant TTC de 10 103 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette décision par **8 voix Pour**.

Délibération n°6 : Adhésion 2020 à la SPA de la Dordogne

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de s'acquitter de la cotisation 2020 de la SPA de Bergerac et également de signer la convention fourrière entre la commune et la SPA.

La cotisation s'élève pour l'année 2020 à 0.80€ par habitant soit un montant total TTC de 589.60 euros pour 737 habitants de la commune.

Il est donc proposé de régler cette cotisation à la SPA pour un montant de 589.60 euros au titre de l'exercice budgétaire 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette décision par **8 voix Pour**.

Délibération n°7 : Vote du budget principal 2020

Après avoir exposé à l'assemblée délibérante le projet de budget primitif 2020 en donnant lecture des différentes sections budgétaires et en présentant le programme d'investissement prévu pour 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve :

- la section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes pour un montant de **871 700.16 €** ;
- la section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes pour un montant de **351 527.03 €** ;
- le total du budget 2020 pour un montant de **1 223 227.19 €**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette décision par **8 voix Pour**

Compte rendu du conseil municipal du 27 Février 2020

Délibération n°8 : Convention de mise à disposition auprès de la commune d'un AESH

La Commission des Droits et de L'Autonomie des Personnes Handicapées (la CDAPH) a notifié un temps d'accompagnement sur le temps cantine pour un élève scolarisé sur la commune de Couze et Saint Front.

Pour ce faire, une convention de mise à disposition auprès de la commune d'un accompagnant des élèves en situation de Handicap (AESH) doit être établie et signée.

Il est proposé au conseil municipal d'accepter cette décision d'affecter sur le temps cantine un AESH et d'autoriser M. le Maire à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette décision par **8 voix Pour**.

Questions diverses :

- Le vendredi 14 février 2020 a lieu l'inauguration des travaux d'aménagement de la Mairie et de l'école.
- M. Le Maire à l'occasion de son dernier conseil à clôturer par un mot ci-joint :

« Je ne peux pas clôturer cette dernière réunion du Conseil Municipal sans vous remercier, vous mes colistiers, pour votre engagement, votre participation, votre travail, votre fidélité à Couze et St Front.

Nous avons été élus en mars 2014 et vous avez respecté votre engagement auprès des Couzots, œuvrant pour l'intérêt général, se ralliant aux décisions prises à la majorité, même si parfois vous n'étiez pas d'accord. Cela se nomme la démocratie.

Du fait que j'arrête, certains d'entre vous s'inquiètent du manque que je vais ressentir ?

On ne peut douter de rien, mais à ce jour, trois administrés me menacent de m'assigner au pénal. Si c'est le cas, cela va m'occuper !!!

Parmi ces trois personnes, deux, sont candidats aux municipales.

Comment peut-on prétendre administrer une commune, essayer de fédérer avec un tel comportement.

Le fait que quatre d'entre vous, se présentent à cette élection de mars 2020, me comble d'aise.

Une fois de plus, je vous remercie à toutes et à tous. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 21h14.

Les délibérations sont consultables à l'intérieur de la mairie.